

Pour faciliter la recherche historique, des archives sensibles vont enfin être ouvertes. A quelques jours du procès Papon, le Premier ministre a demandé à ses ministres d'ouvrir plus largement les archives de la période 1939-1945. Quinze jours plus tard, c'est Catherine Trautmann qui décidait de lever le voile sur les archives du 17 octobre 1961.

Les fonds sensibles de la guerre ne sont en général communicables au public qu'après 60 ans lorsqu'ils mettent en cause la vie privée, la sûreté de l'Etat ou la défense nationale. En vertu de ces principes, la plupart des fonds de la Seconde guerre ne seraient ouverts qu'en 2004, et en 2022 pour la guerre d'Algérie.

La loi donne toutefois au ministre de la culture, ministre de tutelle des archives nationales et départementales, la possibilité d'accorder des *dérogations* individuelles ou générales. C'est cette dernière solution qui a été adoptée pour une partie des archives de la Seconde guerre. Certains fonds deviendront alors accessibles à tout citoyen.

Par ailleurs, Catherine Trautmann a annoncé son intention d'assouplir la loi de 1979 sur les archives. Un projet, visant à diminuer les délais de communication devrait être proposé au Parlement courant 1998.

(Lire aussi notre entretien avec le directeur des archives de France, p.2)

#### **Public :**

- pour une plus grande transparence des archives,
- aile Sackler du musée du Louvre,
- centre national du costume de scène de Moulins,
- architecture, sommet franco-japonais

PAGES 2 - 11

#### **Orientations :**

- politique du livre et de la lecture,
- sommet franco-allemand,
- rencontre franco-québécoise,
- ordonnance sur les spectacles,

PAGES 12 - 13

#### **Un homme, un lieu :**

- orchestre national de jazz

PAGES 14 - 16

#### **Enrichir :**

- convention pour le vitrail

PAGES 16 - 17

#### **Ecouter, voir**

PAGES 18 - 20

## Pour une plus grande transparence des archives

*Afin que tous les Français puissent satisfaire une triple exigence - exigence d'information, exigence d'histoire, exigence de mémoire - Catherine Traumann a annoncé, à suite de la demande du Premier ministre, l'ouverture des archives sensibles de la période 1939-1945 et de celles de la journée du 17 octobre 1961.*

*Dans un entretien accordé à la Lettre d'information, le directeur des archives de France s'explique largement sur la politique qu'il mène en matière d'archives : l'articulation du cadre législatif actuel et du projet de modifications, le régime de dérogations et l'accès aux fonds dits sensibles.*

.....  
 entretien avec Alain Erlande-Brandenburg,  
 directeur des archives de France  
 .....

*La ministre de la culture et de la communication a le pouvoir d'ouvrir des archives en principe fermées au public comme celles des événements du 17 octobre 1961. Quel est le cadre juridique de cette décision ?*

Le principe général veut que tout document administratif soit communicable au citoyen qui en fait la demande (loi n°78-753 du 17 juillet 1978 dite loi Cada). Par ailleurs, la plupart des documents produits par les services de l'Etat et des collectivités locales sont protégés par un délai de 30 ans institué par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives dans son article 6.

Pour les documents les plus sensibles, la loi, dans son article 7, a fixé des délais spéciaux allant de 60 ans (documents mettant en cause la vie privée, la sûreté de l'Etat et la défense nationale) à 150 ans (dossiers médicaux) en passant par 100 ans pour les documents judiciaires, les minutes de notaires et les registres d'état civil et 120 ans pour les dossiers de personnel.

Des dérogations (article 8) à ces délais, individuelles ou générales, peuvent cependant être décidées après l'accord du service versant (ministère, service déconcentré, préfecture, établissement public, etc). La décision est prise par le ministre de la culture, le ministre des affaires étrangères ou le ministre de la défense selon l'origine du dossier demandé. Ces modalités sont précisées par le décret d'application de la loi de 1979 du 3 décembre 1979 sur la communicabilité des documents d'archives publiques, dans son article 2.

*Le 2 octobre 1997, le Premier ministre a adressé une circulaire à ses ministres leur demandant de faciliter l'accès aux archives publiques de la période 1940-1945. Quelles seront les conséquences de cette mesure pour le public ?*

Les dérogations individuelles, présentées par des particuliers pour avoir accès à ces fonds, sont déjà



Alain Erlande-Brandenburg

Service photographique des archives nationales

accordées très largement par la direction des archives de France après accord des services versants, disons à 85 % en moyenne en tenant compte des archives nationales et départementales.

La circulaire nous demande de faire preuve, pour ces dérogations individuelles, d'une ouverture encore plus grande, en particulier pour les documents soumis au délai de 60 ans et de ne pas dépasser trois mois pour faire connaître notre décision. La sûreté de l'Etat et la défense nationale, 50 ans après les faits, ne pourront plus constituer des motifs de refus. Seule l'atteinte à la vie privée pourra être encore invoquée dans certains cas. Les services versants devront également être plus ouverts pour les documents soumis aux autres délais spéciaux.

Par ailleurs, le Premier ministre nous demande de mettre en œuvre la mesure de dérogation générale, rarement utilisée jusque-là. Cette mesure permet d'ouvrir des fonds entiers. Elle dispensera donc de nombreuses personnes de la démarche administrative forcément lourde que représente une demande de dérogation individuelle.

Une première décision, vraisemblablement sous la forme d'un arrêté de la ministre de la culture et de la communication, permettra d'ouvrir la presque totalité des fonds d'organismes dissous conservés aux archives nationales, en particulier les fonds du maréchal Pétain, du commissariat général aux

questions juives et du service de restitutions des biens spoliés (connu sous la cote AJ 38) et des archives allemandes de la seconde guerre mondiale (cote AJ 40).

Dans un second temps, nous allons adresser des propositions aux autres ministères en tant que services versants et, conformément à la circulaire, nous transmettrons leurs réponses au Premier ministre avant le 2 décembre. Ces mesures concernent également les archives départementales.

De leur côté, le ministère des affaires étrangères et le ministère de la défense, autorisés par la loi à gérer leurs archives de manière autonome, se livrent à des démarches similaires.

#### *Quel est le public visé par cette circulaire ?*

Tous les citoyens seront concernés par la mesure de dérogation générale puisqu'elle rendra un certain nombre de fonds librement consultables. Pour les dérogations individuelles, nous continuerons à examiner les dossiers au cas par cas, en favorisant, comme le précise la circulaire, la recherche historique. Nous entendons par là les chercheurs, les historiens et les étudiants qui préparent des maîtrises, des Dea et des thèses, mais aussi les victimes et leurs familles ainsi que les généalogistes qui se sont considérablement professionnalisés depuis quelques années et qui constituent désormais un apport important dans la recherche historique.

Mon souhait est que, globalement, les services versants se montrent plus compréhensifs qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent et qu'une grande partie des fonds puisse être ouverte. L'application de la loi doit être généreuse et non plus restrictive comme il lui est parfois arrivé de l'être. Grâce à cette circulaire, les historiens ne devraient plus rencontrer de difficultés pour travailler sur la période de la guerre.

#### *Quelle est l'articulation de cette mesure avec le projet de loi sur les archives ?*

La circulaire anticipe certaines mesures du projet de loi qui met en œuvre les propositions du rapport que Guy Braibant, président honoraire du Conseil d'Etat, a rédigé en 1996. En l'état actuel des arbitrages, le projet de loi prévoit d'abaisser le délai commun de 30 ans à 25 ans, et le délai spécial sur les documents mettant en cause la vie privée de 60 ans à 50 ans. Les documents d'état civil, les minutes notariales, les dossiers de personnel et les dossiers médicaux resteront soumis à un délai plus long. Il est prévu que le projet de loi soit examiné par le Parlement en 1998.

#### *Comment peut-on savoir quels documents sont conservés aux archives nationales ?*

L'état général des fonds, mis à la disposition du public dans les salles de lecture, recense les fonds conservés dans l'ensemble des archives nationales. Pour permettre au public d'avoir une connaissance plus précise des documents conservés dans chaque fonds, les archives nationales rédigent des inventaires très détaillés qui sont, eux aussi, disponibles dans les salles de lecture.

Sur la période de la guerre, la direction des archives de France a publié en 1994 le *Guide des sources de la seconde guerre mondiale* en collaboration avec l'institut d'histoire du temps présent (Ihtp), un laboratoire du Cnrs dirigé par Henry Rouso. Prochainement, la section du XX<sup>e</sup> siècle du centre historique des archives nationales va publier l'inventaire du commissariat général aux questions juives et du service des restitutions des biens spoliés et des archives allemandes de la seconde guerre mondiale.

#### *A quel régime sont soumises les archives des Présidents de la République ?*

Ce sont des archives publiques, soumises au délai de 60 ans, et qui passeront éventuellement à 50 ans si le projet de loi est voté en l'état par le Parlement. Les archives des Présidents Giscard d'Estaing et Mitterrand sont conservées au centre historique des archives nationales de Paris.

#### *Quel est le public des archives ?*

C'est un public très varié. Sur les 10 594 lecteurs différents qui ont fréquenté en 1996 le centre historique des archives nationales de Paris, 35 % sont des étudiants, 15 % des enseignants et des chercheurs, et 23 % des généalogistes. La forte proportion d'étudiants est due à la concentration d'universités et de grandes écoles dans la région parisienne.

Dans les archives départementales, les généalogistes sont les plus nombreux, 54 % en moyenne. Mais ils peuvent constituer jusqu'à 80 % du public dans les départements ruraux, dépourvus d'universités.

La présence d'un centre d'archives a généralement une incidence sur le type de recherches entreprises dans la région. Par exemple, l'université d'Aix-en-Provence s'est spécialisée sur l'histoire coloniale de la France depuis l'installation du centre des archives d'outre-mer. Dans les archives municipales, les lecteurs se livrent généralement à des recherches locales.

#### *Quels sont les fonds les plus consultés ?*

Au centre d'accueil et de recherche des archives nationales (Caran) de Paris, 29 % des documents communiqués en 1996 provenaient de la section du XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914), 28 % de la section ancienne (avant 1789), 22 % du minutier central

des notaires de Paris et 6% de la section du XX<sup>e</sup> siècle. Après la généalogie, le premier thème de recherche est l'histoire de l'art.

*A votre avis, l'ouverture de nouvelles archives, notamment celle du 17 octobre 1961, va-t-elle susciter de nouvelles révélations, comme pour l'affaire Maurice Papon ?*

C'est par hasard qu'un chercheur a découvert, en consultant un fonds, le rôle joué par Maurice Papon pendant la guerre. Il est possible qu'au détour d'un document on découvre des faits aussi graves. L'ouvrage de Marc Olivier Baruch, *Servir l'Etat français* qui vient de sortir chez Fayard, montre à quel point une recherche dans les archives, réalisée par un professionnel, apporte un éclairage nouveau sur notre histoire. La France possède sur la période contemporaine des historiens particulièrement remarquables.

*Vous organisez une table ronde le 18 novembre sous la présidence de René Rémond sur le thème les archives contemporaines : un enjeu démocratique. Pourquoi cette initiative ?*

La direction des archives de France est confrontée à un double problème : la saturation des centres de Paris et de Fontainebleau et la définition de leur rôle.

Le centre de Paris, créé en 1804, a longtemps été considéré comme le lieu de conservation naturel des archives nationales. Il a rempli ce rôle sans difficulté jusqu'à la fin des années 1950. L'amplification de la production d'archives contemporaines a nourri une réflexion nouvelle sur le traitement des archives dites intermédiaires, c'est à dire avant qu'elle ne soient traitées et considérées comme définitives.

En 1969, le gouvernement a décidé de construire une cité interministérielle des archives à Fontainebleau afin de conserver les archives intermédiaires de l'Etat avec la participation financière des ministères. Le projet initial prévoyait la construction de 10 unités de 80 kms de rayonnages chacune, soit une capacité totale de 800 kms !

Cette idée a rapidement été abandonnée en raison de l'incapacité matérielle à conserver des volumes aussi importants. Fontainebleau a donc été chargé de conserver des archives définitives et deux unités seulement ont été construites. Actuellement, les 160 kms sont pleins et 26 kms supplémentaires sont stockés dans des locaux provisoires. Au total, les archives postérieures à la seconde guerre représentent plus de la moitié du total des archives nationales dont les premiers documents remontent au haut Moyen-Age ! Dans les archives départementales la proportion atteint 70 % !

Aujourd'hui, les missions de Fontainebleau sont stabilisées autour de trois axes :

- la collecte des documents, en collaboration avec les différents ministères où sont installées des antennes de la direction des archives de France ;
- les technologies nouvelles avec la collecte et le traitement de documents sur supports informatiques. L'opération *Constance*, en collaboration avec le Dosi, sert de référence en France et à l'étranger ;

- la conservation d'archives antérieures à 1958 qu'il s'agit de préciser. En effet, le comité interministériel d'aménagement du territoire a décidé, en 1994, de construire un nouveau centre à Reims pour les archives de la V<sup>e</sup> République.

La définition des missions de Fontainebleau a donc des répercussions sur Paris, le rôle de Reims étant déjà fixé. Il s'agit d'un enjeu important, non seulement pour la conservation des archives, mais aussi pour leur accessibilité physique. Tous les pays sont confrontés à ce problème d'espace et doivent délocaliser les centres. La Grande Bretagne l'a déjà fait en ouvrant un centre à Kew, dans la banlieue de Londres, accessible en métro, les Etats-Unis également avec un centre distant d'une cinquantaine de kilomètres de Washington, la Suède enfin qui a construit à une vingtaine de kilomètres de Stockholm.

*Le microfilmage et la numérisation ne constituent-ils pas des solutions à la conservation et à la communication des archives ?*

Dès mon arrivée, j'ai relancé cette politique pour une opération de 3 ans, d'un coût de 3 MF, portant sur les fonds les plus consultés et les plus fragiles, comme les dossiers de la Haute cour de Justice, du Conseil d'Etat, les rapports des préfets pendant la guerre, etc.

Nous allons également microfilmer le fichier juif, en cours de transfert au mémorial juif, près des archives nationales, dans le Marais.

Par ailleurs, le musée de l'Holocauste de Washington a lancé une très grande opération de microfilmage des fonds juifs de la seconde guerre (qui inclut notamment les fonds du commissariat général aux questions juives et du service des restitutions des biens spoliés) et les archives allemandes de la seconde guerre mondiale. Ces microfilms seront consultables à Washington et à Paris lorsque les fonds seront communicables.

Cette politique devrait s'amplifier avec la dérogation générale suscitée par la circulaire Jospin. En effet, des fonds très fragiles, comme le fonds Pétain, vont être largement consultés, ce qui risque de les détériorer très rapidement. Plus que jamais, le microfilmage reste une priorité de la direction des archives de France.

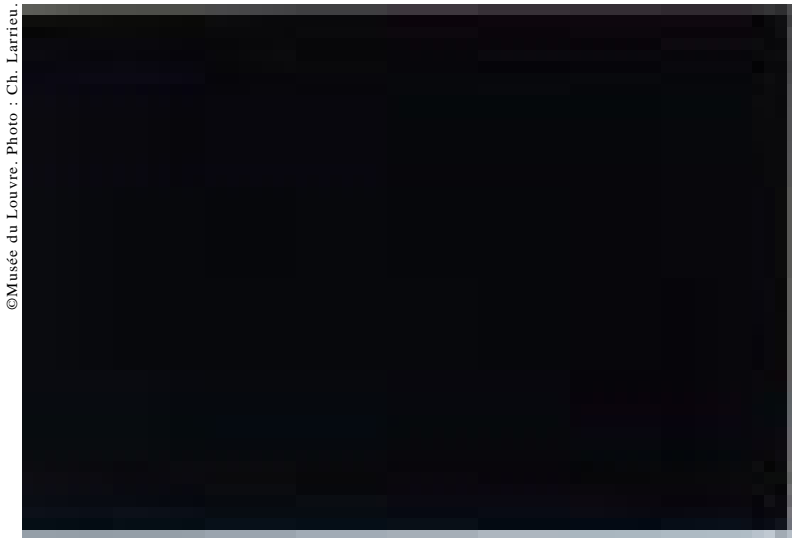
*Rens : Daf, 01 40 27 60 00.*

# De la Mésopotamie aux Pays du Levant

ouverture de l'aile Sackler du musée du Louvre

*Onze salles réaménagées du département des Antiquités orientales du musée du Louvre ont ouvert leurs portes dans l'Aile Sully, le vendredi 10 octobre 1997.*

*2 000 œuvres, du I<sup>er</sup> millénaire avant J-C, provenant de l'Iran, du Levant et de l'Arabie antique, y sont présentées sur 1 200 m<sup>2</sup>.*



©Musée du Louvre. Photo : Ch. Larré

Plusieurs salles présentant, dans l'aile Richelieu, les collections de la Mésopotamie et de l'Iran (du IV<sup>e</sup> millénaire au II<sup>e</sup> millénaire avant J-C) et, dans l'aile Sully, des Pays du Levant (des origines au II<sup>e</sup> millénaire avant J-C), avaient été rouvertes en 1993. Les onze salles aujourd'hui réaménagées - et qui viennent d'être ouvertes - terminent ce circuit.

De salle en salle, sont présentées des collections extrêmement diverses dans lesquelles les œuvres des grands ateliers royaux côtoient des objets de la vie quotidienne : vases, coupes, lampes, pendentifs, bracelets, boucles d'oreille, colliers, osselets...

De très nombreuses pièces ont été restaurées à l'occasion de cette réouverture. Parmi les opérations de grande envergure, se détachent le nettoyage des sarcophages phéniciens en marbre et le décor du palais de Darius I<sup>er</sup> à Suse, qui comprend, outre le monumental *Chapiteau* de l'Apadana, près de 200 m<sup>2</sup> de revêtement de brique : *Frise des archers*, *Monstres mythologiques*, et *Taureaux*...

Les 2 000 œuvres rassemblées sont présentées par aires géographiques. Les salles 11 à 16 sont consacrées à l'Iran, les salles 17, 18 et 21 au Levant, et les salles 19 et 20 à l'Arabie.

Le réaménagement architectural des onze salles a été mené par Jean-Paul Boulanger et Geneviève Renisio (agence Pylône). Si les volumes des salles ont été

conservés, l'éclairage a été refait et les circulations agrandies. Deux escaliers discrets en ellipse ont été créés pour accéder à la crypte (où commence le circuit du Levant), ainsi que des ascenseurs pour les handicapés.

Le réaménagement de cet ensemble de salles a été réalisé avec la participation de la fondation Dr. Mortimer et Theresa Sackler. En leur hommage, il portera désormais le nom d'*aile Sackler des antiquités orientales*.

.....  
entretien avec Annie Caubet,  
conservateur général, chargée du département  
des antiquités orientales du musée du Louvre  
.....

*Un certain nombre de points forts, comme le palais de Darius I<sup>er</sup> à Suse ou les très impressionnantes bustes de défunts à Palmyre, se détachent de l'ensemble de la présentation. Est-ce volontaire ? Avez-vous souhaité ainsi ponctuer le parcours ?*

Ce sont les collections du musée qui imposaient cette présentation. Certaines pièces sont si monumentales qu'il était quasiment impossible de les bouger ou en tout cas de les bouger beaucoup... Mais il est vrai que nous avons cherché à tirer le meilleur parti de cette situation en constituant quelques ensembles particulièrement spectaculaires. L'un d'entre eux est incontestablement le palais de Darius I<sup>er</sup> à Suse, qui était jusque là dispersé un peu partout dans les salles orientales et que nous avons regroupé en superposant en hauteur, autour du chapiteau monumental de l'Apadana, des reliefs qui montent

↓  
Archer de profil,  
à droite, détail.

Palais de Darius. Suse

jusqu'à cinq mètres de haut. Ce n'est pas une reconstitution, car nous ne savons pas quel était le plan du palais et beaucoup de pièces, de toute façon, nous auraient manqué. Mais c'est une évocation monumentale de ce qu'il était. Un autre point fort est effectivement constitué par les œuvres en provenance de Palmyre, que nous avons également regroupées et pour lesquelles, comme vous l'avez remarqué, les architectes ont conçu une présentation assez impressionnante.

*De salle en salle, on passe de la Perse à Chypre, et de Carthage à l'Arabie... Existe-t-il une unité entre toutes ces régions ?*

La première unité est temporelle, puisque nous nous trouvons en permanence au I<sup>er</sup> millénaire avant J.-C. C'est une époque où le monde était divisé en deux, avec d'un côté, l'empire iranien : les Perses, les Parthes, puis les Sassanides... et de l'autre, l'empire d'Alexandre le Grand, de ses successeurs, puis de Rome. Les œuvres présentées appartiennent à une époque où l'Iran, tout en laissant s'exprimer quelques particularismes locaux, dominait toutes ces régions, de l'Indus à l'Égypte.

*Pourquoi Chypre clôt-il le parcours ?*

J'aurais préféré que Chypre soit plus proche de la Phénicie, mais nous en avons été empêchés par le vase d'Amathonte. Vous me demandiez tout à l'heure comment on l'avait bougé. Eh bien, on ne l'a pas bougé ou fort peu et c'est la raison pour laquelle Chypre - pour l'instant - clôt le parcours. Mais pour l'instant seulement... car, dans quelques semaines, la porte sur laquelle s'achève actuellement la visite s'ouvrira sur les collections égyptiennes. Je suis finalement assez satisfaite de ce rapprochement, d'autant que la salle consacrée à Chypre permet d'admirer de fort beaux chapiteaux inspirés de l'art égyptien.

*Avez-vous restauré beaucoup d'œuvres ?*

Nous avons mené à bien un très important programme de restauration avant cette inauguration. Le décor du palais de Darius I<sup>er</sup> a été, par exemple, entièrement restauré. Mais nous ne pouvions, bien sûr, tout restaurer. Aussi avons-nous décidé de privilégier, pour cette ouverture, les pièces les plus monumentales. Certaines œuvres présentées sont rénovées et d'autres



Stèle avec masque humain.

Yemen,

III - II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

pas, ce qui n'est finalement pas si mal. Cela va permettre au public de juger de l'importance du travail effectué sur les pièces restaurées.

*Pouvez-vous nous dire un mot de l'aide apportée par la fondation Sackler au réaménagement de ces onze salles ?*

Le docteur Sackler a fondé et dirigé plusieurs sociétés pharmaceutiques... et s'est montré très sensible au fait que les onze salles que nous allions ouvrir ne seraient pas accessibles aux handicapés. C'est cela, en grande partie, qui l'a convaincu de nous aider. La création par l'architecte de deux escaliers en ovale, libérant de la place pour deux ascenseurs, permet aux handicapés d'accéder désormais à cet ensemble de salles et aux œuvres qu'elles contiennent.

*Lorsque la porte séparant Chypre de l'Égypte sera ouverte, alors l'ensemble du rez-de-chaussée de la Cour carrée ne constituera-t-il pas un impressionnant musée archéologique ?*

Tout le rez-de-chaussée de la Cour carrée ne constituera en effet plus qu'un seul circuit rassemblant le monde classique, le monde égyptien et le monde oriental : ce sera un des plus grands musées archéologiques du monde... Cela va-t-il contribuer à changer un peu l'image du Louvre ? Il faut le souhaiter. Le musée du Louvre - qu'on se le dise - ce n'est pas seulement la *Joconde* !

## Prochaines ouvertures de salles

Le redéploiement des collections du musée du Louvre se poursuit dans le cadre du projet Grand Louvre. Après l'ouverture des 11 salles de l'aile Sackler des antiquités orientales (1 200 m<sup>2</sup>), le public pourra découvrir en décembre prochain plus de 10 000 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition réaménagés :

- la totalité du département égyptien ;
- de nouvelles salles du département des antiquités grecques, étrusques et romaines ;
- et la deuxième partie du circuit des peintures et dessins italiens (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles).

## Le costume se met en scène

*A collection unique, projet unique. A partir d'espaces de réserves, habituellement clos et interdits, les collections de costumes des grandes institutions que sont la Comédie-Française, l'opéra national de Paris et la bibliothèque nationale de France, apparaîtront désormais en plein jour.*

*Le centre national du costume de scène de Moulins témoignera de cet art éternel qu'est le spectacle, grâce à l'une de ses parts de rêve les plus séduisantes : le costume de scène.*

La conservation des collections relatives aux arts du spectacle n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune réalisation muséographique. Elles suscitent pourtant depuis peu un intérêt grandissant tant auprès des professionnels que du grand public.

Aujourd'hui, la volonté du ministère de la culture et de la communication, la collaboration de trois établissements placés sous sa tutelle (l'opéra national de Paris, la Comédie-Française et la bibliothèque nationale de France) ainsi que l'existence d'un lieu adéquat permettent d'inscrire au nombre des grands projets régionaux, un centre du costumes de scène à Moulins.

Les casernes Villars à Moulins, vaste ensemble architectural du XVIII<sup>e</sup> siècle classé monument historique, se prêtent, par l'ampleur, la disposition et l'élégance des corps de bâtiment, à ce projet.

### **Les collections**

Les collections françaises de costumes de scène sont uniques au monde. Elles restent pourtant méconnues. Les trois institutions citées plus haut conservent des fonds riches et divers dans des dépôts inadaptés et dispersés. Il importe donc de les réunir sur un site unique afin de les préserver, en leur garantissant toutes les conditions de conservation que permettent les technologies modernes. Les costumes devenus ainsi accessibles, les recherches nécessaires aux milieux professionnels pourront se développer et leur valorisation s'organiser. Par ailleurs, d'un point de vue juridique, on notera que chaque institution restera propriétaire de son fonds.



Les prestigieuses collections de la Comédie-Française dont une partie a tout récemment été exposée - et avec quel succès ! - sont un précieux témoignage de l'histoire de ce théâtre depuis deux siècles. Le fonds muséographique, qui comprend quelque deux mille costumes, provient de productions historiques et ne seront plus utilisés sur scène.

Les collections de l'opéra national de Paris rassemblent quant à elles, pour le seul fonds muséographique, environ cinq mille pièces. Leur sélection a été opérée parmi les productions "déclassées" c'est à dire qui ne sont plus au répertoire du théâtre. Tout comme celles de la Comédie-Française, elles évoquent l'histoire artistique de l'opéra et témoignent de la beauté de spectacles signés par les plus grands artistes plasticiens de leur temps. Fabriqués dans les ateliers de costumes, ils constituent un témoignage du talent des artisans d'art qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, ont fait et continuent de faire le prestige de ces deux institutions.

Enfin, les collections de costumes de scène du département des arts du spectacle de la bibliothèque nationale de France ont été réunies depuis 1958, grâce à des acquisitions et à des dons. Évaluées à quelque trois mille pièces, elles couvrent toute l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle : depuis les costumes de Charles Dullin et de Gaston Baty jusqu'à ceux de la compagnie Renaud-Barrault, de Sylvia Montfort, de Jean-Paul Goude et de Philippe Decouflé.

### **Un conservatoire actif**

Ce fonds exceptionnel de 10 000 costumes mérite un traitement tout particulier. Qui dit conservation dit aussi démarche dynamique. Toute une série d'étapes seront ainsi mises en place. En préalable, l'étude historique et scientifique de chacune des pièces et la constitution d'une base de données avec identification, documentation, répertoire des sources ; ensuite, viendront les opérations de mise en état, de traitement des textiles, de restauration, de remise en forme des costumes et des accessoires ; enfin, le classement des pièces dans des équipements aux normes de conservation les plus modernes.

Chacune de ces opérations constitue aussi un sujet d'étude. Tout comme la recherche d'un nouveau type de muséographie, à la croisée de la mode et du théâtre. On sait en effet que la présentation des costumes est un sujet qui pose de nombreuses questions dans les expositions. Lieu de présentation des collections, Moulins sera également un lieu où la réflexion sur le costume et sa mise en représentation, trouvera sa place.

Sans réserves, pas de pérennité des collections. Seules ces réserves-modèle permettront que ce patrimoine soit révélé aux chercheurs et admiré par le public. Le centre de Moulins ne peut en conséquence se contenter de répondre aux seuls besoins de la conservation mais doit être également ouvert au public. Le costume est ainsi prêt à une autre vie, sous la loupe des chercheurs ou l'œil de l'amateur.

### **Un lieu de formation pour les conservateurs**

Le centre de Moulins comprendra aussi une partie consacrée à la formation. Elle est destinée aux professionnels et futurs professionnels qui sont, ou seront un jour, responsables de collections de cette nature.

Ces formations seront assurées avec le concours d'intervenants spécifiques : créateurs, responsables d'ateliers, couturiers-costumiers, techniciens d'art... Ces professionnels mettront ainsi en lumière les exigences propres à la scène et les spécificités des costumes de théâtre, d'opéra ou de ballet. Cet enseignement s'appuiera sur des exemples précis, à partir des pièces des collections. L'étude scientifique visera à l'exhaustivité : tous les aspects muséographiques seront couverts par ces formations qui iront de la création des costumes à leur présentation lors des expositions.

### **Un lieu de formation pour les métiers d'art**

Les métiers d'art jouent également un rôle très important au niveau de la conception et de la réalisation des costumes et des accessoires : tailleurs, brodeurs, perruquiers, bottiers, armuriers... La transmission de ces métiers s'opère par apprentissage et relève de la tradition orale. Le centre national du costume de scène de Moulins a pour vocation de devenir un lieu où cette transmission puisse s'exercer de manière institutionnelle et durable, où la passation des savoir-faire puisse avoir lieu.

L'espace de formation du centre de Moulins donnera la parole aux maîtres-artisans de manière organisée et continue, selon une programmation de cycles d'intervention qui constituera en quelque sorte une université permanente.

### **Le centre de documentation et l'accueil du public**

Lieu de formation, cela signifie aussi lieu de savoirs. Un centre de documentation sera créé et rendu accessible aux chercheurs, aux étudiants, aux conservateurs stagiaires. Il comprendra à la fois les ouvrages bibliographiques de référence et les catalogues des fonds. Il s'enrichira de documents audiovisuels, témoignages précieux de ce petit conservatoire des métiers d'artisanat d'art.



Enfin, les *colloques* auxquels participeront des spécialistes internationaux permettront de confronter les méthodologies et les réalisations mises en œuvre par les spécialistes de divers pays.

La présence du centre à Moulins s'accompagne tout naturellement de forts liens de partenariat avec les diverses institutions culturelles de la Ville et de la Région : musées, bibliothèques, archives, théâtres, conservatoires, associations locales...

L'existence à Clermont-Ferrand d'une université et d'une école d'architecture avec une section de scénographie et à Moulins d'un IUFM et bientôt d'un IUT suscitera certaines orientations pédagogiques du projet.

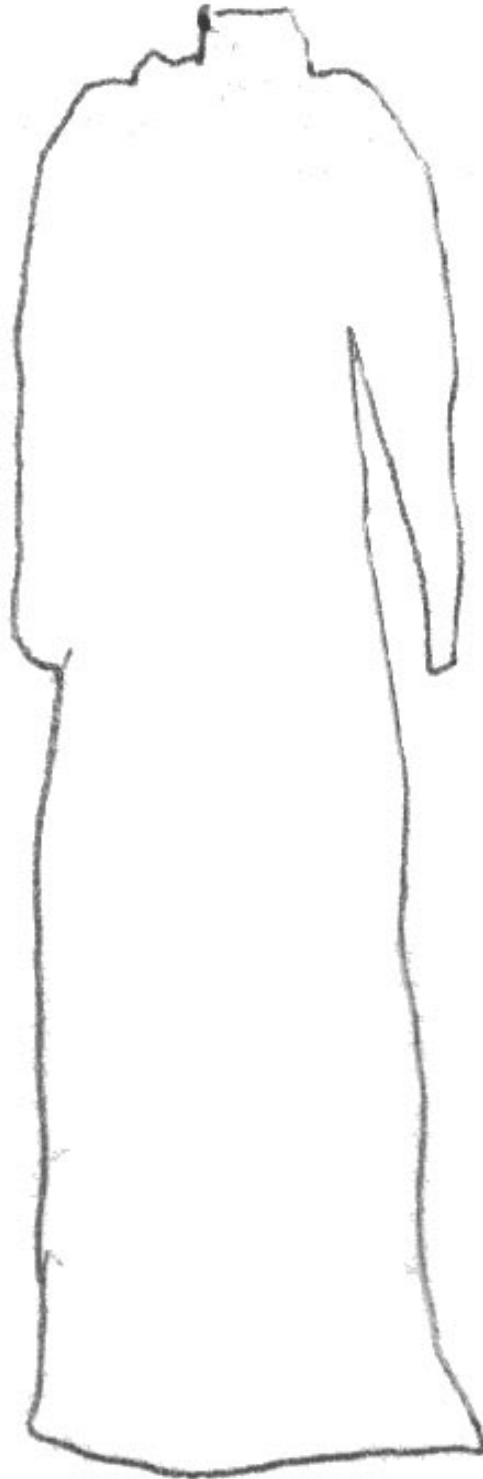
En raison de la fragilité des textiles, la présentation permanente des costumes ne sera possible qu'à condition de présenter les pièces par roulement. Des expositions-thématiques temporaires seront organisées dans un espace aménagé à cet effet. Elles seront accompagnées de manifestations complémentaires qui permettront à des publics différents (enfants, étudiants, professionnels, amateurs...) de mieux appréhender les divers sujets traités.

### Le concours d'architectes

L'ensemble architectural des casernes de Villars est organisé autour d'une vaste esplanade de 2 hectares. Des 7 bâtiments restant à ce jour, 2 sont encore affectés au ministère des armées. Le bâtiment principal, chef d'œuvre de l'architecture militaire monumentale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et classé monument historique, présente à lui seul 5 718 m<sup>2</sup> utiles.

Les travaux de réhabilitation sont en cours. Tandis que l'aménagement intérieur vient de faire l'objet d'un concours d'architectes lancé le 25 mars dernier et pour lequel 5 équipes ont été retenues :

Le choix du jury s'est porté le 25 septembre dernier sur le projet de Jean-Michel Wilmotte, qui allie des qualités sur le plan esthétique ainsi que du point de vue fonctionnel. Le bâtiment principal dans lequel seront situés les salles d'exposition, le centre de documentation et le centre de formation, est largement ouvert au public, tandis qu'une construction nouvelle accueillera les réserves. Cette dernière sera placée sur l'emprise d'une aile ancienne aujourd'hui démolie, qui redonnera à la caserne une part de son aspect originel. Enfin, la place d'armes, de cour fermée sur elle-même, deviendra accueillante et ouverte sur la ville.



*Plutus/Aristophane,*  
mise en scène de  
Charles Dullin,  
costumes de Lucien Coutaut.  
Paris, théâtre de l'Atelier,  
1958.  
Rôle de Pauvreté,  
tenue par  
Marie-Hélène Dasté.

### La mission de préfiguration

La nomination de Jean-Michel Wilmotte marque le début d'une nouvelle étape pour le projet du Cncsm. Aussi, une mission de préfiguration, chargée de relayer les travaux d'études effectués jusqu'à ce jour, doit être créée prochainement.

Conduite par Irène Ajer (inspecteur général à la direction du théâtre et des spectacles) cette mission sera composée de représentants des directions concernées : la direction de l'administration générale, la direction des musées de France, et la direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne, maître d'ouvrage de l'opération.

Ses missions principales seront : représenter les utilisateurs face à la maîtrise d'œuvre, proposer un projet muséographique, un projet de formation aux métiers d'art, définir le statut du futur organisme, établir enfin le réseau nécessaire au développement de la nouvelle institution, notamment sous la forme de partenariats d'ordre scientifique et financier.

La mission s'appuiera sur les travaux de d'un comité scientifique et d'un comité de développement, constitués de conservateurs, de professionnels du costume, et d'experts.

.....

Créée à Paris en 1975, l'agence de Jean-Michel Wilmotte comprend des architectes d'intérieur et des urbanistes. Sa principale activité concerne notamment les domaines de la muséographie et de la "greffe contemporaine" sur des bâtiments anciens. Parmi d'innombrables réalisations, citons les plus importantes et les plus vivantes : l'aménagement intérieur de l'aile Richelieu du Louvre, la reconstruction du musée national du Chiado à Lisbonne ainsi que la conception d'un espace multimédia et d'une galerie d'art à Tokyo (Full T.V.)

# Le devenir de la ville

*Les 13 et 14 novembre 1997, à la maison de la culture du Japon à Paris, se tiendra le VI<sup>e</sup> sommet culturel franco-japonais sur le thème Ville et Architecture. Les sommets culturels franco-japonais sont nés en 1984 de l'initiative commune du ministère de la culture et du quotidien japonais Asahi Shimbun.*

*Marc Bourdier, architecte et commissaire exécutif, présente les grandes lignes de la manifestation*

Depuis longtemps, les architectes français et japonais entretiennent des relations complices. On sait comment la génération qui a reconstruit le Japon après la Seconde guerre mondiale s'est en partie formée en Europe. On sait aussi comment les grands principes de l'architecture traditionnelle japonaise ont fasciné, et fascinent encore, des générations d'architectes français. Le succès de l'exposition organisée au musée des arts décoratifs sur le *Ma* (concept de l'espace-temps) dans les années 1970 a confirmé l'existence d'un réel intérêt. Pour toutes ces raisons, les rencontres entre les architectes de l'hexagone et ceux de l'archipel sont toujours fécondes.

## La qualité de la ville

En mai 1987, la maison franco-japonaise de Tokyo accueillait un colloque sur le thème de *La qualité de la ville* en présence d'architectes. Leurs interventions permettaient de faire un premier constat : chacun témoignait à sa manière de ce que la société à laquelle il appartenait se préoccupait de la qualité de la ville, et même de sa nature et de son environnement.

Pourtant, quelques années auparavant, les préoccupations urbanistiques étaient encore essentiellement quantitatives : il fallait pouvoir loger tout le monde.

Au soir de la rencontre de mai 1997 chacun s'interrogeait : quelle était celle des deux capitales, la japonaise et la française, Tokyo et Paris, la mieux apte à affronter le futur ? Le chaos apparent de la première lui donnait-il plus d'aptitudes face à l'avenir que les formes strictes de la seconde ? Dans un tel contexte la question qui se posait aux yeux de tous était : de quelle manière les architectes pouvaient-ils s'exprimer ?

## Habiter la ville au XXI<sup>e</sup> siècle

Novembre 1997. La maison de la culture du Japon, tout récemment inaugurée à Paris, accueille le sommet culturel franco-japonais consacré cette année à la *ville et l'architecture*.

Dix ans après la rencontre de Tokyo, architectes français et japonais sont invités de nouveau à confronter leurs points de vue. En présence, cette fois-ci, de journalistes, de chercheurs en sciences humaines et sociales et de responsables politiques qui, à leur manière, expriment

l'évolution récente des pratiques architecturales et urbaines. Et du *sens* de l'architecture et de la ville.

Que s'est-il passé entre 1987 et 1997 qui puisse donner de la matière, du contenu à cette nouvelle rencontre ? quel sera l'*objet* de cette nouvelle confrontation ?

Ces dernières années, la ville et l'architecture sont devenues des préoccupations importantes pour la société japonaise comme pour la société française. L'actualité brûlante des villes n'y est pas étrangère. Qui peut prétendre ne pas avoir été frappé par la catastrophe qui a frappé la ville de Kôbe en janvier 1995 ? Qui, chez les nombreux spécialistes concernés, peut dire qu'il n'est pas intéressé par la manière dont cette ville est reconstruite ? Du côté de l'hexagone, se passe-t-il une seule semaine sans que la presse ne se fasse l'écho d'"événements" survenus dans quelque banlieue de grande ville ou dans un quartier en difficulté ?

De fait, les termes du débat ont réellement changé depuis dix ans. A la question de la *qualité de la ville* se substitue maintenant l'interrogation sur le *devenir de la ville* en tant que telle.

Sommet organisé par la direction de l'architecture, le département des affaires internationales et l'Asahi Shimbun, dans le cadre de l'année du Japon en France.  
Rens : 01 44 39 21 39.

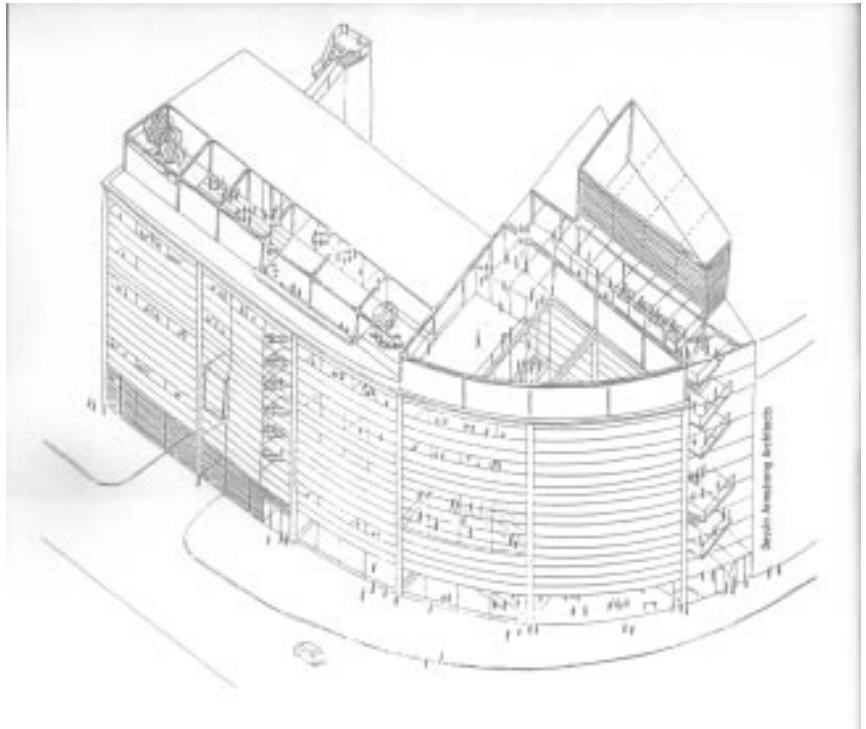
**Le mouvement postmoderniste est apparu aux Etats-Unis vers 1975. En rupture avec la doctrine comme avec l'esthétique modernistes, l'architecture postmoderniste s'est élaborée autour d'une triple exigence : renouer avec un langage architectural plus accessible, qui trouve ses sources dans l'histoire et dans la culture, et qui reposerait sur le retour au principe de plaisir et sur un jeu avec les codes architecturaux (ornements, références, ironie). D'après *L'architecture du XX<sup>e</sup> siècle*. Ed. Hazan.**

Pour certains, l'affaire est entendue : la *ville*, en tant que communauté de citoyens, est morte et l'on ne peut guère aujourd'hui parler que de l'*urbain*, territoire physique, en constante et irrémédiable expansion sur toute la planète. Ce qui n'empêche pas de penser que face à un tel processus, une nouvelle urbanité (relation entre une forme de tissu urbain et une forme de convivialité) doit être recherchée.

Du côté de l'architecture, le postmodernisme est considéré aujourd'hui comme un interlude qui a pris fin. Le mouvement moderniste a été désigné, *à tort ou à raison*, comme le grand coupable de tous les maux de la ville. Pourtant, les tentatives postmodernistes, en s'y opposant, ne sont pas parvenues à le dépasser. Alors, quelles solutions ?

En fait, aujourd'hui, et c'est de cela dont on va parler à la maison de la culture du Japon, il s'agit bien de s'interroger globalement sur la signification de ces mots : *habiter la ville au XXI<sup>e</sup> siècle*.

Marc Bourdier



La maison de la culture du Japon. Dessin Armstrong architects.

Erratum : cette maquette a déjà été imprimée par erreur dans la lettre n°16.

## Les architectes participants

**Henri Ciriani (1936).** Il réalise de nombreux ensembles dont celui, unanimement salué par la critique architecturale, de La Noiseraie (1975-1980) dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Après plusieurs autres opérations de logements, il remporte des concours pour des édifices publics : le musée de l'Arles antique (1983-1995) et l'Historial de la Grande Guerre à Péronne (1987-1992).

**Jean Nouvel (1945).** Il a construit l'Institut du monde arabe à Paris (1981-1987, avec Gilbert Lézénès et Architecture Studio). Il s'intéresse au logement social et signe *Némausus I* à Nîmes (1985-1987 avec Jean-Marc Ibos). Il réalise l'Opéra de Lyon (1986-1993 avec Emmanuel Blamont), la fondation Cartier à Paris (1991-1994) ou encore l'immeuble des Galeries Lafayette à Berlin (1991-1996).

**Christian de Portzamparc (1944).** Il réalise sa première œuvre marquante dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée : un château d'eau en forme de tour de Babel recouvert de végétation (1971-1974). Il réalise l'ensemble de logements des Hauts de Forme dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris (1975-1980, avec Georgia Benamo). Il conçoit une œuvre singulière ponctuée par des bâtiments tel que la Cité de la musique dans le parc de la Villette à Paris (1984-1995).

**Tadao Ando (1941).** Architecte autodidacte, il se sensibilise aux œuvres architecturales et au métier de concepteur au cours d'un périple à travers le monde.

**Oeuvres les plus marquantes :** Maison urbaine de Sumiyoshi ; Immeubles de logements collectifs de Rokko ; Musée des enfants de la préfecture de Hyogo ; Pavillon japonais à l'exposition de Séville ; Ecole d'art de Benetton à Trévise.

**Arata Isozaki (1931).** Diplômé en architecture de l'université de Tokyo, il est le concepteur de nombreux bâtiments dont la Bibliothèque de la préfecture d'Oita, le Musée d'art moderne de la préfecture de Gunma, le petit théâtre de Toga, etc. Pendant les années 1970, il défraie la chronique après avoir été choisi pour la conception du Musée d'art contemporain de Los Angeles. En 1983, les bâtiments du centre de la ville nouvelle de Tsukuba, hautement appréciés, lui valent une réputation d'architecte post-moderne.

**Fumihiko Maki (1928).** Diplômé en architecture de l'université de Tokyo et de l'université de Harvard, il est connu tout d'abord pour ses œuvres s'inscrivant dans le courant de l'architecture moderne puis pour ses travaux théoriques sur la ville de Tokyo. **Oeuvres principales :** immeubles collectifs de Daikanyama, gymnase de Tokyo, gymnase d'Akibadai à Fujisawa ; Media center de San Francisco.

## La politique du livre et de la lecture

*Du 10 au 20 octobre 1997 Le Temps des Livres a été pour les Français une incitation particulière à la lecture. C'est dans ce cadre, lors du conseil des ministres du 8 octobre que Catherine Trautmann est intervenue pour la première fois sur la politique du livre et de la lecture. Les priorités du gouvernement portent sur trois points : élargir l'accès du public à toutes les formes de l'écrit ; donner un nouvel élan au réseau national de la lecture publique ; soutenir la création, la production et la diffusion.*

### **Priorité aux jeunes et à la lecture en milieu rural**

Les crédits mis à la disposition des directions régionales des affaires culturelles seront augmentés de plus de 10 MF en 1998, dont 7 MF pour des actions de développement de la lecture. Pour amener davantage les jeunes vers la lecture les partenariats avec le monde scolaire et les collectivités territoriales seront renouvelés. Le réseau des relais-livres en campagne, qui ouvre un accès original au livre en milieu rural, sera élargi. Les actions en faveur des patients hospitalisés ou maintenus à domicile, des détenus... seront reconduites.

### **L'internet et les nouvelles technologies : un enjeu essentiel**

Les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes dans les bibliothèques publiques. Dotées de réseaux de cédéroms et connectées à l'internet, elles sont un lieu privilégié de formation du public à ces techniques d'information et de communication. L'Etat encourage toutes les bibliothèques à ouvrir des services d'accès à l'internet et à porter l'effort sur la numérisation. La bibliothèque nationale de France dotée d'un catalogue informatisé accessible à distance poursuivra son effort de mise en réseau de ses fonds numérisés.

### **Donner un nouvel élan au réseau national de la lecture publique**

La lecture publique a connu, en 20 ans, un essor sans précédent. Le nombre d'inscrits a plus que doublé dans les bibliothèques municipales et départementales mettant en évidence l'importance de ces lieux d'échanges culturels. Plus nombreuses, plus grandes, avec des services diversifiés, les bibliothèques se sont rapproché des citoyens. Cependant il subsiste des disparités et des inégalités régionales que les mesures actuellement en préparation permettront d'atténuer notamment en veillant aux moyens d'empêcher les atteintes au pluralisme des collections.

Catherine Trautmann a demandé à la bibliothèque nationale de France de porter l'accès dès l'âge de 16 ans aux salles de lecture du haut-de-jardin du site François Mitterrand. Quant aux salles de lecture du rez-de-jardin destinées aux chercheurs elles ouvriront fin 1998.

Autre bibliothèque exemplaire et mondialement connue, la bibliothèque publique d'information prépare sa réouverture en l'an 2000, dans un centre Pompidou entièrement rénové. La ministre a demandé que soient préservées ses caractéristiques essentielles : gratuité et liberté d'accès, collections encyclopédiques, multiplicité des supports.

### **Soutenir la création, la production et la diffusion**

La question du droit de prêt en bibliothèque fait s'opposer deux préoccupations : d'une part les ayants droit recherchent une juste rémunération de leur création, d'autre part les professionnels des bibliothèques sont attentifs à ce que rien ne vienne remettre en cause l'essor de la lecture publique. Pour étudier cette question, une mission de concertation associant les collectivités locales et tous les professionnels concernés sera lancée.

Plusieurs secteurs de l'édition, notamment l'édition scientifique et technique, connaissent des difficultés qui vont au-delà des fluctuations conjoncturelles. L'Etat doit veiller à ce que certaines pratiques des administrations et services publics ne viennent pas aggraver ces difficultés : il en est ainsi de l'édition publique ou du "photocopillage", pour laquelle l'application de la loi de 1995 sera poursuivie.

Au delà il reste à soutenir les éditeurs les plus fragiles, notamment en adaptant les aides du centre national du livre.

Enfin la France réaffirme son attachement au prix unique du livre et veillera à l'aboutissement des réflexions engagées sur son application dans le cadre de l'Union européenne.

## Sommet franco-allemand

**Le 70<sup>e</sup> sommet franco-allemand s'est tenu à Weimar les 18 et 19 septembre derniers, dans une ville symbole, ville de Goethe et de la République de Weimar et future capitale européenne de la culture en 1999.**

Le chancelier Helmut Kohl et le président Jacques Chirac étaient accompagnés de plusieurs ministres dont Catherine Trautmann. Les discussions ont permis de prendre plusieurs décisions dans le domaine culturel. C'est ainsi qu'une université franco-allemande virtuelle sera mise en place, ainsi que des bourses franco-allemandes pour les jeunes diplômés. La reconnaissance des diplômés dans le domaine des formations technologiques a été réaffirmée, de même que la nécessité d'amélioration de l'enseignement de la langue du partenaire dès l'école primaire et d'intensification des échanges dans le domaine de la formation professionnelle. La mise à l'étude d'une académie franco-allemande des arts et de la culture est une mesure importante : elle devrait dans un premier temps prendre la forme d'une mise en réseau d'établissements ainsi que de moyens déjà existants à l'échelon national. Dans le domaine du livre, les deux pays ont réaffirmé leur complète identité de vue sur la nécessité d'un prix unique du livre au sein de zones linguistiques homogènes.

Cette rencontre s'inscrit dans le contexte d'une dynamique, particulièrement affirmée cette année, des échanges artistiques entre la France et l'Allemagne. Plusieurs initiatives ont contribué à une meilleure connaissance de la culture allemande en France. Ainsi, sur le plan des spectacles, l'Office national de diffusion artistique (Onda) a ainsi reçu mission de la part du ministère d'encourager et de soutenir la diffusion de spectacles allemands (danse, théâtre et musique). La saison *Présences allemandes*, lancée par l'Institut Goethe cet automne s'est ouverte sur une série de manifestations commémorant le poète Heinrich Heine. Parallèlement auront lieu une *Saison photographique allemande* (cf Lettre n° 16), un *Automne berlinois* dans les bibliothèques parisiennes et une rétrospective cinématographique *Georg Wilhelm Pabst*.

## Rencontre franco-québécoise : une coopération en plein essor

La visite à Paris, les 29 et 30 septembre derniers, de Lucien Bouchard, Premier ministre du Québec, accompagné notamment de Louise Beaudoin, ministre de la culture et des communications et responsable de la charte de la langue française, a été l'occasion de différents entretiens bilatéraux, au cours desquels de nouvelles perspectives de coopération ont été évoquées.

Ainsi en ce qui concerne les autoroutes de l'information, les deux ministres ont signé un plan d'action pour les années 1997-1998 (promotion du français, développement des entreprises multimédia). Toujours à propos des

nouvelles technologies, une convention a récemment été signée entre Télé Québec, La Cinquième et la Sept/Arte. Enfin sur le plan artistique, l'organisation d'une saison du Québec a été annoncée pour le printemps 1999.

## Ordonnance sur les spectacles

**Un projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 sur les spectacles a été adopté en conseil des ministres le 10 septembre 1997. Il sera présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat pendant la session d'automne.**

Plus connue sous le nom d'ordonnance de 45, celle-ci régit les spectacles vivants en France depuis plus de cinquante ans, une stabilité qui n'a pas permis de prendre en compte les évolutions économiques et sociales du secteur.

Sans remettre en cause le cadre général de l'ordonnance de 45 auquel les professionnels restent attachés, le projet de loi le rénove très largement. Il propose quatre mesures :

- une définition du statut des entrepreneurs de spectacles vivants, ordonnée non plus en six catégories mais en trois fondées sur la réalité des métiers ;
- la mise en place d'un régime unique applicable à tous les entrepreneurs, quel que soit leur statut ;
- la simplification et l'allégement des règles applicables aux spectacles ;
- la mise en œuvre de moyens de contrôle et de sanctions, en particulier en cas de non-respect des lois et règlements relatifs au contrat de travail et aux obligations de l'employeur en matière de protection sociale.

En outre, ce projet qui étend la réglementation aux départements d'outre-mer fixe les principes selon lesquels les collectivités publiques sont autorisées à subventionner les entreprises de spectacles vivants.

S'appuyant sur les propositions du Conseil national des professions du spectacle, cette réforme a été préparée après une concertation avec les milieux du spectacle et recueillie l'assentiment des professionnels concernés.

## L'Onj de Levallet

*Seul orchestre institutionnel dans le domaine du jazz et pièce maîtresse de la politique du ministère en faveur du jazz, c'est sous de vifs applaudissements que l'orchestre national de jazz vient d'effectuer sa rentrée, avec, en prélude à une saison très remplie, 3 concerts à la Cité universitaire, les 7, 8 et 9 octobre dernier, avant de se produire au festival de Nevers en novembre.*

*Structure créée en 1986, l'Onj a eu 5 directeurs musicaux en 17 ans, 5 personnalités fortes du monde du jazz, François Jeanneau, Antoine Hervé, Claude Barthélémy, Denis Badault, Laurent Cugny. Chacun d'eux a constitué son orchestre national de jazz, a choisi les musiciens et le style qu'ils interpréteraient.*

*Aujourd'hui, c'est Didier Levallet, contrebassiste, compositeur, pédagogue, journaliste et historien de "la plus populaire des musiques savantes, et la plus savante des musiques populaires", qui a été nommé pour 2 ans.*

.....  
 entretien avec Didier Levallet,  
 directeur musical de l'orchestre national de jazz  
 .....

*Etes-vous content de la rentrée du nouvel Onj ?*

Le souci de l'Onj est de rencontrer l'assentiment à la fois du public, des professionnels, et de l'institution. Tous ces gens-là semblent contents, alors comment ne le serais-je pas aussi ?

*Comment concilier une musique dédiée à la liberté et à l'improvisation, et le concept de "national" ?*

Pour moi, le mot "national" - et je colporte partout ce concept ! - signifie que l'Etat s'implique dans cette musique. On peut voir là, c'est vrai, une contradiction avec la tradition du jazz qui est rétif à se laisser enfermer, de quelque manière que ce soit. Mais, encore une fois, c'est pour moi le symbole, très fort, de l'engagement de l'Etat dans une politique dont la vitrine principale est précisément l'Onj !

*Comment voyez-vous votre action, votre influence personnelle au sein de cet orchestre ?*

Mon ambition artistique est, dans ce cadre, d'apporter une musique. Le directeur musical est là pour donner sa couleur musicale, et les compositeurs extérieurs sont choisis en fonction de cette tonalité. Dans cette couleur, dans cette tonalité, ce dont il s'agit, c'est de dresser une sorte d'état des lieux de ce qui se fait parmi les musiques de jazz actuelles. L'Onj est donc, pour moi, au pied de la lettre, un orchestre de création.

*Cet orchestre de création, comment l'avez-vous composé ?*

J'ai recruté des solistes, pas des tâcherons ! Ils sont 14, et moi, avec ma contrebasse, je suis le quinzième. J'ai souhaité en outre qu'ils représentent diverses générations et différents styles de jazz : j'ai moi-même 50 ans, l'un



Didier Levallet

d'eux en a 60, les autres 20 ou 30. Tous sont des personnalités musicales très marquées, déjà reconnues, ou en voie de reconnaissance. Nicolas Folmer, qui sort de la classe de François Jeanneau est un trompétiste de 21 ans. Lionel Surin qui a eu sa médaille d'or de cor classique au conservatoire national de Paris, a 24 ans. Pendant le concert, une fois le morceau lancé, je reste dans la musique avec eux ! Je ne

les dirige pas : je dirige la musique - une musique que j'ai écrite, pensée pour eux, mais qu'ils doivent s'approprier. L'orchestre national de jazz est certes un outil étonnant, tout neuf, semblable à rien de ce qui existe ou a existé en matière de jazz. Mais cet outil, ce sont d'abord des individus, des musiciens. C'est pour eux qu'il faut créer ! Pour moi, jouer du jazz aujourd'hui, c'est faire acte de création. Mon devoir, à l'Onj, est un devoir de créateur, un devoir d'artiste.

*Comment définiriez-vous cette "couleur" dont vous parliez tout à l'heure et que vous souhaitez pour votre Onj ?*

J'ai résolument "coloré" l'Onj en direction de la musique improvisée. Je réintègre son activité, son style, dans le cadre de ce que j'appellerais une sensibilité générale du jazz, en m'efforçant de faire

## un homme, un lieu

ressortir le lien qui parcourt toutes les pratiques du jazz et des musiques improvisées européennes, et qui est le plaisir du rythme, le plaisir des sons.

Vous savez, si vous demandez dans la rue ce qu'est un concert de jazz, vous verrez qu'on ne sait pas trop ce que c'est : pour certains, le jazz c'est Johnny Halliday - mais si ! pour d'autres, c'est la Nouvelle-Orléans, pour certains c'est de la musique de vieux, et pour d'autres, d'autres choses encore !

Ce qui commence à être intéressant, quand on regarde en arrière dans l'histoire de l'Onj, qui n'existe pas en tant que musique *a priori*, mais en tant que structure, c'est qu'il représente une forme de panorama des différentes tendances du jazz. Chaque chef d'orchestre arrive avec sa musique, ses musiciens.

Face à tout cela, ce que je veux faire, c'est un portrait-vérité du jazz ! Prendre des matériaux présents dans tous les genres du jazz, et trouver une unité. En évitant de faire un catalogue !... Ah, c'est un pari...

*L'Onj a-t-il eu un effet d'entraînement sur le marché du jazz ? Incite-t-il à la création d'autres formations ?*

D'une certaine façon, oui. On a vu se créer ainsi un orchestre départemental de jazz dans l'Yonne, avec 8 ou 9 musiciens, un orchestre régional d'Alsace, très intéressant. Mais ce phénomène recouvre des réalités très inégales du point de vue du statut et de la valeur musicale. Dans le cas de l'Onj, on voit tout ce qui fait l'intérêt de l'intervention des techniciens de l'Etat, qui ont une certaine distance.

Mais, à l'inverse, on peut considérer que l'unicité de l'Onj pose problème : parfois des organisateurs de festival penchent en sa faveur, car ça n'existe pratiquement plus, un grand orchestre de jazz ! Pour les réseaux généralistes aussi, c'est à dire les théâtres nationaux, les scènes nationales, qui

### L'Onj : un élément d'une politique du jazz

**Cette politique, menée par la Dmd, se développe dans les directions du spectacle vivant, de l'enseignement et de l'audiovisuel.**

**Elle est élaborée en concertation avec la commission nationale du jazz, créée en 1993, instance permanente regroupant auprès de l'Etat les différents professionnels de ce secteur.**

**Elle comporte des résidences d'artistes auprès de scènes nationales et généralistes ; un soutien aux festivals de jazz (regroupés au sein de Afijma, association des festivals d'influence jazz et musiques actuelles) ; le développement de classes consacrées au jazz dans les conservatoires et écoles de musique contrôlés par l'Etat ; une politique de soutien à l'exportation du jazz en collaboration avec l'Afaa ; une aide à l'audiovisuel et l'enregistrement discographique à travers notamment le soutien apporté aux *Allumés du jazz*, association regroupant une vingtaine de labels indépendants, et à la collection Mfa, musiques françaises d'aujourd'hui, coproduite par Radio France.**

ont une programmation jazz assez faible, l'Onj est une garantie à la fois de qualité et parfois de moindre coût. Il faut donc veiller à ne pas démolir tout ce qui se fait d'autre, à ne pas porter ombrage aux autres formations. L'Onj ne doit pas être une cage dorée au milieu du désert ! Pour moi, il représente une étape dans une politique du jazz, et j'aimerais que l'Etat s'engage aussi sur d'autres actions.

*Une formation comme l'Onj, totalement renouvelée tous les 2 ans, doit offrir une remarquable souplesse ?*

En un sens oui. Nous disposons d'une véritable force de disponibilité et de rapidité pour répondre à des situations très variées (répétitions, petites formations, interventions dans les écoles), puisque les saisons de l'Onj ne sont pas programmées des années à l'avance. Ce n'est pas l'orchestre de Paris ! Nous travaillons 8 mois par saison : les musiciens qui composent l'Onj ne doivent pas être contraints de quitter toute autre activité, d'interrompre le déroulement de leur propre carrière.

C'est donc par ailleurs assez complexe à gérer, puisqu'il faut tenir compte des engagements personnels de chacun d'eux. Ils sont engagés à l'Onj par période, payés au mois. Les mois où il n'y a pas grand chose, on s'arrête.

*Chaque Onj successif construit-il totalement sa propre programmation, ses propres contacts ?*

Oui. Ainsi nous avons déjà prévu pour les prochains mois des résidences à Nevers et à Quimper, des concerts au festival *Banlieues bleues* en février/mars, l'enregistrement d'un disque, des rencontres et des collaborations avec l'orchestre de Caen, avec 2E2M... Quant aux contacts, et c'est bien là la spécificité de cette formation, il se peut en effet que telle structure ou tel festival souhaite inviter l'Onj de Barthélémy ou de Badault, tel autre celui de Levallet... C'est pourquoi il est bon de "renouveler" l'orchestre tous les 2 ans ou 3 ans, car le marché du jazz en France n'est pas inépuisable, et même si je change complètement mon répertoire, le public et les organisateurs auront l'impression d'entendre toujours la même chose, et il y a des lieux où il est exclu de retourner 2 fois. Mais nous avons de nombreuses ouvertures vers l'étranger, et nous irons en Roumanie, en Ukraine, en Finlande, Suède, Italie, Angleterre... et en Chine dans un an !

*Comment concilier, pour vous, cette responsabilité avec vos autres tâches ?*

L'Onj demande toute mon énergie. Je me suis mis en disponibilité au conservatoire où j'enseigne. Mais cette responsabilité n'est pas en contradiction avec l'ensemble de mes activités et de mes préoccupations, au contraire. J'ai réfléchi au jazz en tant que journaliste et pédagogue, à son actualité, mais aussi à son passé, non pas bien entendu pour le reproduire mais dans le souci de transmettre, puisque quand on aime quelque chose, on a envie de transmettre ! Il se trouve que j'ai contribué à la création de la première classe de jazz dans une école nationale de musique, c'était à Angoulême en 1981. Depuis ce mouvement s'est développé. Aujourd'hui, l'Onj représente un des plus grands projets musicaux de toute ma vie. Il faut une énergie folle ! Mais je voudrais insister sur le fait que l'Onj reste à mon sens un moteur pour une politique encore plus approfondie en faveur du jazz.

*Rens : 01 53 79 08 92.*

## Didier Levallet

**Né en 1944, Didier Levallet étudie la contrebasse au conservatoire de Lille, tout en suivant les cours de l'Ecole supérieure de journalisme (1963-1966).**

**En 1969, il commence à Paris sa carrière de musicien professionnel. Il monte alors des groupes qui feront date dans le monde du jazz français des années 1970 : Perceptions et Confluence. Dans les années 1980, son travail sur l'utilisation des instruments à cordes est très remarqué. En 1991, c'est le retour aux instruments à vents, qui marque l'aboutissement de son travail de compositeur arrangeur.**

**Pédagogue, il anime des stages et des classes de jazz dans divers conservatoires. Sa présence à la tête de l'Onj est l'aboutissement de ce travail.**

## Une convention pour le vitrail

*Depuis la restauration du vitrail des signes du zodiaque, prestigieux ornement de la cathédrale de Chartres, la fondation Gaz de France a attrapé le "virus" du mécénat. Catherine Trautmann vient en effet de signer le 13 octobre dernier avec Pierre Gadonneix, président de la fondation Gaz de France, une seconde convention qui permettra de restaurer ou de créer 12 vitraux anciens ou contemporains. La Lettre d'information a voulu savoir comment devait se dérouler cette opération de mécénat.*

.....  
entretien avec Pierre Gadonneix,  
président de la fondation Gaz de France  
.....

*Quels étaient vos objectifs lorsque vous avez décidé de lancer cette opération ?*

Agir en faveur de l'environnement et du patrimoine est pour Gaz de France, une préoccupation constante. La nature même de sa mission, mettre à la disposition des Français l'énergie fossile la plus respectueuse de l'environnement : le gaz naturel, l'a conduit à faire de la préservation de l'environnement et de la sauvegarde du patrimoine, un des éléments majeurs de sa politique de mécénat.

En continuité et en totale harmonie avec cette orientation, la Fondation d'entreprise Gaz de France a choisi la sauvegarde du patrimoine comme un des axes principaux de ses actions.

A ce titre, la fondation a apporté, dès sa création en 1992, son soutien au *Cercle des partenaires du patrimoine*, constitué autour du laboratoire de recherche des monuments historiques, avec pour vocation d'engager

des recherches prioritaires pour lutter contre les effets de la pollution sur le patrimoine historique et contemporain.

De même, soucieuse de s'engager sur des interventions concrètes et utiles, la fondation a souhaité s'associer à la direction du patrimoine pour sauvegarder les vitraux, plus particulièrement menacés par la pollution atmosphérique. Un grand nombre d'entre eux a déjà subi, en milieu urbain, un vieillissement accéléré et des dommages si graves qu'ils ont perdu de leur luminosité de leur transparence.

*Comment s'est effectué le choix des opérations ?*

Les choix sont opérés sur proposition de la Dp, en liaison avec les collectivités locales et nos responsables régionaux.





Baie n° 3. Détail.

*Vierge au pied de la croix,*  
par Alberola.

Baie basse  
du déambulatoire du chœur.

En effet fidèle à sa mission de *service public* décentralisé sur l'ensemble du territoire, Gaz de France est désireux de répartir son effort aux côtés des pouvoirs publics et de façon équilibrée dans toutes les régions.

*Pour quelles raisons avez-vous souhaité reconduire cette convention qui vous engage à nouveau pour trois ans à hauteurs d'1 MF par an ?*

L'excellent accueil fait à ces actions (les premières opérations ont montré le grand attachement de l'ensemble de la population à ce bien culturel et historique) a renforcé notre volonté de poursuivre le programme engagé dans des régions où nous ne sommes pas encore intervenus.

Bien sur, le nord de la Loire recèle des vitraux en plus grand nombre, mais les recherches effectuées avec la direction du Patrimoine, vont tout de même nous conduire à l'Abbaye de Fontfroide (Languedoc-Roussillon), à l'abbaye de Silvacane (Paca), à la Roque d'Antheron, à l'Eglise Saint Pierre ès Lieu de Juines (Midi-Pyrénées).

*Comment vos délégations régionales ont-elles réagi, se sont-elles impliquées ?*

Nous leur devons de nombreuses initiatives, tant à Chartres, Reims, qu'à Nancy, qui sont à l'origine même de l'implication de Gaz de France.

Même si depuis 1994, la fondation a pris le relais des délégations pour la convention avec le ministère de la culture, les délégations restent étroitement associées à nos choix. J'en donnerai pour exemple, dans le cadre de la

nouvelle convention que nous venons de signer, l'intervention prévue en 1998 en faveur de la Sainte Chapelle des Ducs de Savoie à Chambéry.

Hors convention, les délégations continuent d'apporter, à leur initiative, en réponse à des attentes locales, un concours actif à la sauvegarde des vitraux, il en sera ainsi en 1997 pour l'église Notre Dame de Talant en Bourgogne.

La qualité et l'intérêt de ces actions sont garanties par les relations privilégiées avec les conservations régionales des monuments historiques. Chaque opération fait l'objet d'actions de communication auprès du public, qui est invité largement par ailleurs à des animations musicales de ces sites, car il ne suffit pas de les restaurer et de les conserver, il faut également les faire vivre.

La fondation d'entreprise va poursuivre dans cette voie avec les Délégations régionales en mettant à leur disposition des jeunes talents pour la création de soirées musicales de qualité.

*Où en est l'opération, trois ans après son lancement ?*

Grâce à ce partenariat nous avons déjà pu contribuer à la sauvegarde ou la création de 15 verrières, réparties dans 14 régions.

C'est avec les vitraux de la cathédrale de Chartres que Gaz de France a lancé ses premières opérations d'aide à la restauration. Notre itinéraire nous a conduit à travers toute l'histoire du vitrail : à Bourges, Angers, Tours, Troyes, Poitiers, Paris (Sainte Chapelle), Evreux, Coutances, Riom, Mulhouse (Temple Saint-Etienne du XVI<sup>e</sup> siècle) et s'est achevé à Lille, au Palais Rihour, le 30 septembre dernier, par la présentation au public des vitraux restaurés.

Gaz de France accompagne également le renouveau du vitrail en soutenant des créations contemporaines comme celle du sculpteur et plasticien Gérard Lardeur pour la Chapelle Saint Yves, en Bretagne, qui sera inaugurée le 28 novembre prochain. Cette action en faveur de la création contemporaine nous permet également de soutenir le métier de verrier, métier d'art des plus complexes, qui confère à l'histoire du vitrail son intérêt particulier.

La nouvelle convention nous permettra d'accompagner la restauration ou la création de 12 verrières, dans 10 régions et de poursuivre l'excellent partenariat engagé avec le ministère de la culture.

## expositions

**Aragon dans le fonds Paul Eluard.** Le centenaire de la naissance de Louis Aragon (1897-1982) est l'occasion pour le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis de présenter une exposition témoignant de la place occupée par Aragon dans la vie de Paul Eluard.

Le musée - qui dispose d'un important fonds Paul Eluard - a rassemblé pour l'occasion de nombreuses photographies, ainsi que des tracts, des revues, et des éditions originales qui illustrent les relations amicales entretenues, tout au long de leur vie, par les deux poètes.

**Aragon dans le fonds Paul Eluard. Musée d'art et d'histoire, 22 bis rue Gabriel Péri - 93200 Saint-Denis. Jusqu'au 5 janvier 1998.**

## publications

Le catalogue de l'exposition ***Ici et maintenant*** vient de paraître. Cette exposition a eu lieu du 5 au 14 septembre derniers, à l'occasion de la formation de la quatrième promotion d'opérateurs polyvalents en reprographie.

L'origine de l'opération remonte à 1991, quand l'Apsv (association de prévention du site de la Villette) décidait d'organiser, avec la cité des sciences et le parc, une formation ***Reprographie***. Cette formation a parfaitement atteint ses objectifs : 80 % des stagiaires ont trouvé un emploi à la sortie. En 1995, l'Apsv décidait de donner une prolongation artistique à l'opération en faisant intervenir 14 artistes avec pour contrainte d'utiliser la photocopie comme médium et de travailler avec les jeunes en formation. L'édition 1997 réunissait quinze artistes internationaux autour du thème ***Ici et maintenant***. L'ouvrage comprend une biographie de chacun, la reproduction d'une œuvre et un texte écrit ou choisi par l'artiste.

**Apsv/Parc de la Villette/Actes Sud, 95 p., 65 F**

***Lieux du livre en Rhône-Alpes.*** Coédité par l'Arald et la Drac Rhône-Alpes, ce guide s'adresse à tous ceux qui souhaitent mieux connaître la diversité de l'offre culturelle dans le domaine du livre et de la lecture en Rhône-Alpes.

En 1994, une première édition de ces ***Lieux du livre*** rassemblait plus de 400 références. La nouvelle publication présente plus de 700 lieux. Outre les chapitres regroupant respectivement les bibliothèques, les librairies et les éditeurs, deux parties ont été ajoutées comprenant les manifestations de promotion du livre et une sélection d'autres lieux du livre.

**Disponible à l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, 04 50 51 64 63. Télécopie : 04 50 51 82 05. Drac : 04 72 00 44 32.**

***Annuaire Courants.*** Depuis six ans, dans le cadre du programme d'accueil et de formation ***Courants***, plus de 600 professionnels en provenance d'une cinquantaine de pays sont venus en France à la découverte de la culture et des

méthodes de gestion culturelle françaises, à la rencontre de partenaires avec lesquels bâtir un projet de collaboration.

L'annuaire ***Courants*** comporte toutes les données actualisées des professionnels qui ont participé au programme ***Courants*** et a pour but de multiplier les chances de voir se prolonger les contacts et les échanges nés de cette formation

**Disponible sur demande au ministère de la culture et de la communication, Dai, 12 rue de Louvois, 75001 Paris, 01 40 15 37 15.**

## colloques

Les ***Journées d'automne des grands ateliers*** - pôle d'enseignement, de recherche et d'expérimentation de la construction - se sont déroulées du 7 au 11 octobre, à l'Isle d'Abeau.

La session 1997 a accueilli plus d'une centaine d'étudiants et une cinquantaine d'enseignants et de chercheurs. Architectes, ingénieurs, artistes, designers, se sont retrouvés pour découvrir, manipuler, expérimenter, concevoir et construire. En trois jours, ces équipes mixtes ont relevé un véritable défi de mise en forme de différents matériaux, pour parvenir à des réalisations expérimentales exemplaires.

Des nouvelles orientations ont été développées en 97 : association d'un nombre croissant de partenaires industriels ; manipulation de matériaux nouveaux, appelés à connaître des développements importants : polymères, bétons contemporains, composites ciment-verre, films plastiques... ; élargissement du champ des ateliers aux "ambiances", la construction est abordée sous l'angle de la relation corps-mesure-espace, pour mettre en évidence la perception physio-sensitive de notre environnement ; participation étrangère accrue ; ouverture au grand public.

**Rens : 04 74 95 48 91.**

***Séminaire Malraux à Kiev.*** Le domaine culturel ukrainien, dans une Urss dotée d'institutions publiques puissantes, a été totalement désorganisé par le changement de régime politique. Dans la perspective d'une reconstruction de l'intervention publique, l'expérience française de gestion de la culture peut intéresser vivement les responsables ukrainiens.

A la demande de la commission des affaires culturelles du parlement ukrainien, un séminaire Malraux s'est déroulé à Kiev les 26 et 27 septembre. Au programme : la politique culturelle de la France et son budget, ainsi que la situation actuelle du cinéma en France, en développant plus particulièrement le sujet des aides au cinéma et celui des rapports entre le cinéma et la télévision.

Suivie chaque jour par des parlementaires et hauts fonctionnaires, auxquels se sont ajoutés des professionnels du cinéma et de la télévision, cette manifestation a suscité des débats intenses, signe de l'intérêt aigu de ces responsables pour la France et l'équilibre dont elle a fait preuve entre une intervention publique forte et l'économie du marché.

**Quel avenir pour la coopération culturelle en Europe ?** Un instrument unique de coopération doit être mis en place en remplacement des programmes culturels européens actuels (Kaléidoscope, Ariane, Raphaël).

C'est dans ce cadre qu'un séminaire sur le thème *d'autres perspectives pour le soutien en faveur de la coopération culturelle en Europe* a eu lieu à Marseille les 2, 3 et 4 octobre.

Les interventions de nombreuses personnalités issues de milieux différents ont confirmé que le nouvel instrument de coopération devrait avoir pour objectif la mise en place d'un espace culturel européen sans frontières favorisant la circulation des œuvres et encourageant la mobilité des artistes et des professionnels de la culture. L'amélioration de la connaissance mutuelle des cultures de l'Union européenne devrait également constituer un des objectifs forts du programme.

Les professionnels souhaitent aussi que les aides accordées soient pluri-annuelles et qu'elles portent sur l'ensemble des phases du processus artistique (information, recherche, échanges d'expériences, production, diffusion, évaluation).

**Ce colloque a été organisé par le Forum européen pour les arts et le patrimoine en partenariat avec le Dai.**

**28<sup>e</sup> congrès de l'institut international du théâtre en France en l'an 2000.** Du 14 au 20 septembre 1997 s'est tenu à Séoul (Corée du Sud) le 27<sup>e</sup> congrès de l'*institut international du théâtre* (Iit/Iti), organisation non-gouvernementale auprès de l'Unesco, avec la participation de 49 pays (167 délégués) des cinq continents.

A l'occasion du congrès de Séoul, des délégués français ont été élus ou réélus dans les comités du théâtre dramatique, du théâtre lyrique, de la danse, de la communication et de la formation, ainsi qu'au comité exécutif, au sein duquel Pierre Santini, nouveau président du centre français du théâtre a été élu vice-président de l'Institut.

Avec le soutien du représentant du ministère de la culture et de la communication Jean-Pierre Wurtz, inspecteur général à la Dts, le centre français du théâtre s'est vu confier par l'assemblée générale l'organisation du 28<sup>e</sup> congrès de l'institut international du théâtre qui aura lieu en l'an 2000 dans une grande métropole régionale française.

Lion du XV<sup>e</sup> siècle de la collection Monduit, qui atteste la capacité des artisans à retrouver des techniques oubliées depuis le Moyen-Age.



© Camille Spadern. Photo : Caroline Rose.

Le monument et ses artisans est prolongée dans les huit sites concernés\* jusqu'au 16 novembre inclus. Outre qu'elle a entraîné une très forte progression de la fréquentation, la réussite de cette manifestation est aussi d'avoir rassemblé artisans de différentes corporations et experts des monuments historiques. Les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle comme ceux de la culture et du tourisme de même que de nombreuses institutions régionales ont été amnées à collaborer et à participer à ce succès.

Les inscriptions aux ateliers destinés aux scolaires sont complètes. Certains cependant seront prolongés tout au long de l'année.

\* Châteaux de Carrouges, de Pierrefonds, de Chateaudun, de Bouges, d'Angers, église de Brou, site gallo-romain de Montcaret, palais Jacques Cœur.

## récompenses

Le 12<sup>e</sup> prix du livre art et essai a été attribué à deux ouvrages : *Le cinéma, un art moderne* de Dominique Païni (Ed. Cahiers du cinéma) et *Les cinémas d'Afrique noire* de Olivier Barlet (Ed. l'Harmattan).

Ce prix est décerné par le Cnc sur proposition de la commission du cinéma d'art et d'essai. Il a été remis par la comédienne Stéphane Audran. Cette cérémonie constituait l'ouverture du 6<sup>e</sup> salon du livre de cinéma, organisé à l'initiative de la Cinémathèque française.

# salons

Le premier salon du tourisme culturel *3 jours à Nantes*, se déroulera à la cité des congrès de Nantes les 6, 7 et 8 novembre 1997. La Cnmhs sera présente et participera à l'atelier *De la démarche qualité au manuel des ventes à l'usage des professionnels du tourisme*.

A l'occasion de ce salon, la Caisse présentera le *Manuel de vente des monuments nationaux*, guide de référence pour les organisateurs de voyage. Cet ouvrage, le premier de son genre, permet aux professionnels du tourisme de se documenter sur plus de cent monuments nationaux en leur offrant toute l'information pratique dont ils ont besoin. Le manuel présente, dans le détail, les prestations et les équipements d'accueil proposés dans chaque monument.

La promotion des monuments des régions Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes sera effectuée avec la participation des administrateurs des monuments nationaux.

La Cnmhs convie les visiteurs à un éductour Angers-Nantes proposant la visite du château d'Angers.

800 musées d'archéologie, d'histoire, de beaux-arts, d'art moderne et contemporain, d'ethnologie, de sciences et techniques et de patrimoine industriel ou maritime... vont participer, du 9 au 23 novembre 1997, à *L'invitation au musée*.

800 musées, à travers toute la France, vont inviter le public à franchir leurs portes - gratuitement, le dimanche 9 novembre, pour la plupart d'entre eux - pour découvrir la richesse et la diversité de leurs collections.

La liste des établissements participant à l'opération peut être obtenue en appelant le numéro vert 0800 805 376.

Quant au programme des animations des musées - qui, durant deux semaines, déclineront le thème de la rencontre des cultures à travers des événements très divers - il est consultable sur minitel (3615 Culture).

Les partenaires de l'opération sont cette année : France Culture et les locales de Radio France, la Redoute, la Fnac, la Ratp, le Journal des arts et le Petit Léonard.



©Dmf/Rmn - B. Meyrat

## Glossaire

**Afaa** : association française d'action artistique, **Bnf** : bibliothèque nationale de France, **Bpi** : bibliothèque publique d'information, **Cnap** : centre national des arts plastiques, **Cnc** : centre national de la cinématographie, **Cnl** : centre national du livre, **Cnmhs** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **Cnp** : centre national de la photographie, **Cnsad** : conservatoire national supérieur d'art dramatique, **Cnsmdp** : conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, **Crl** : centre régional des lettres, **Da** : direction de l'architecture, **Daf** : direction des archives de France, **Dag** : direction de l'administration générale, **Dai** : département des affaires internationales, **Dap** : délégation aux arts plastiques, **Ddf** : délégation au développement et aux formations, **Dep** : département des études et de la prospective, **Dglf** : délégation générale à la langue française, **Dic** : département de l'information et de la communication, **Dli** : direction du livre et de la lecture, **Dmd** : direction de la musique et de la danse, **Dmf** : direction des musées de France, **Dp** : direction du patrimoine, **Drac** : direction régionale des affaires culturelles, **Dts** : direction du théâtre et des spectacles, **Ensad** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **Ensb-a** : école nationale supérieure des beaux-arts, **Ensci** : école nationale supérieure de création industrielle, **Rmn** : réunion des musées nationaux, **Sdap** : service départemental de l'architecture et du patrimoine.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Dominique Lefebvre.  
 RÉDACTEUR EN CHEF : Françoise Pams. RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Patrick Ciercoles. RÉDACTION: Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95, Florent Thibout 01.40.15.81.41.  
 COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Robert Fohr, Nicole Gasser, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmanns, Dominique Lesterlin, Laurent Maillaud, Catherine Merlhiot, Lionel Prévot, Anne Racine, Jacques Vincent. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelnaud. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Télécopie : 01.40.15.87.05.  
 CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 1290 AD. Nouvelle série. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 29 000 ex. MINITEL : 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>